

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D\_2024\_12\_74

Séance du 5 décembre 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre le cinq décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 29 novembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-France AUBOIRON, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

**Absent excusé** : Mikaël BABOLAT, Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**DELIBERATION COMPLEMENTAIRE SUITE A OUBLI D'UNE PARCELLE SUR LE MANDAT DE VENTE**  
**DES PARCELLES SITUEES A CHARANTONOD SUD**

Monsieur le Maire informe :

- que sur la délibération n° D\_2024\_06\_39 du 7 juin 2024, la parcelle F 1548 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> n'a pas été prise en compte.
- que lors de la signature du mandat de vente il a été décidé d'ajouter cette parcelle et qu'il y a lieu de compléter la délibération comme suit :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de signer un mandat de vente avec l'entreprise PRIMMO pour la vente, la viabilisation et l'aménagement des lots sur les parcelles F 1546 - F 1549 - F 1550 - F 1551 et F 1548 pour une surface totale estimée à 9 665 m<sup>2</sup>.

Les modalités proposées par l'entreprise PRIMMO domiciliée 875 route des bordelières- ZA de Penaye Est – 01300 Chazey-Bons, et représentée par Monsieur Maxime DUMAS, restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre :

**APPROUVE** l'ajout de la parcelle F 1548 au mandat de vente

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de vente.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,  
Emmanuel GINET

